

Information relative à la vaccination pour les élèves de 7^e année

Année scolaire 2023-2024

Chers parents et tuteurs d'élèves de la 7^e année,

Le Bureau de santé de la région de Halton offre des séances de vaccination aux élèves de 7^e année des écoles publiques, privées, catholiques et francophones.

Du début octobre à la mi-décembre 2023, et d'avril à juin 2024, les infirmières-hygiénistes visiteront les écoles de Halton pour offrir les vaccins suivants aux élèves de 7^e année admissibles qui ont le consentement parental :

Vaccins offerts dans le cadre des séances de vaccination en milieu scolaire	Exigence ou recommandation
Vaccin polyvalent contre le méningocoque ACYW-135	Requis pour tous les élèves (une dose)
Virus du papillome humain	Recommandé (deux doses administrées à six mois d'intervalle*)
Hépatite B	Recommandé (deux doses administrées à six mois d'intervalle*)

* Les dates des séances de vaccination en milieu scolaire sont prévues pour s'assurer que les intervalles entre les doses d'un vaccin soient respectés.

On demande aux parents et aux tuteurs d'effectuer ce qui suit :

1. **Consultez** la [fiche d'information sur les vaccins](#) (aussi disponible en [ourdou](#), en [chinois](#), en [anglais](#), en [espagnol](#), en [pendjabi](#), en [arabe et en](#), [hindi](#)) ainsi que la [foire aux questions](#) qui se trouve sur la page suivant cette lettre.
2. **Visitez** halton.ca/immunize pour **imprimer, remplir et signer** le formulaire de consentement à la vaccination **OU** demandez une copie papier de l'école de votre enfant pour **remplir et signer**, en indiquant les vaccins que vous souhaitez que votre enfant reçoive. **REMARQUE** : Les élèves qui ont soumis un formulaire de consentement à la fin de la 6^e année (en juin 2023) **N'ONT PAS** besoin de remplir et de soumettre un autre formulaire de consentement. Le Bureau de santé dispose d'un registre des formulaires de consentement déjà soumis qui sont valides pour toutes les doses de vaccins requises.
3. **Retournez** le formulaire de consentement à la vaccination dûment rempli au bureau de l'école de votre enfant d'ici **le 29 septembre 2023**. Seuls les élèves dont le formulaire de consentement sera signé seront vaccinés le jour des séances de vaccination à l'école. Vous serez avisé de la date de la séance de vaccination par l'école de votre enfant.

Mettre à jour la fiche d'immunisation de votre enfant : Votre enfant pourrait avoir déjà reçu un ou plusieurs des vaccins figurant sur la liste ci-dessus. Chaque fois que votre enfant reçoit un vaccin auprès de son fournisseur de soins de santé, vous devez en aviser le Bureau de santé de la région de Halton. Le bureau de votre fournisseur de soins de santé ne le fera pas pour vous. L'infirmière-hygiéniste ou l'infirmier-hygiéniste passera en revue la fiche d'immunisation de votre enfant et le vaccinera uniquement si nécessaire.

Pour déclarer la vaccination :
Consultez le site



halton.ca/immunize



Composez
le 311.



Envoyez votre courrier au Halton
Regional Centre, 1151 Bronte Road,
Oakville, L6M 3L1

Foire aux questions

Pourquoi ces vaccins sont-ils offerts maintenant?

Ces vaccins sont systématiquement offerts aux élèves de 7^e année dans le cadre du programme d'immunisation de la région de Halton. Le fait d'obtenir tous les vaccins de base aide à vous protéger et à protéger votre famille et les autres résidents de votre domicile contre les maladies. L'immunisation peut également vous aider à éviter les maladies qui entraînent des visites médicales et des hospitalisations et ainsi à réduire le fardeau imposé au système de santé.

Que se produira-t-il si je ne veux pas que mon enfant se fasse vacciner?

Le vaccin ACWY-135 contre le méningocoque est *obligatoire* en vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*. Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant, vous devrez obtenir une exemption du Bureau de santé de la région de Halton afin qu'il puisse continuer de fréquenter l'école. Consultez les [pages Web sur la vaccination à halton.ca](#) pour vous tenir au courant.

Les vaccins contre les infections par les virus du papillome humain et l'hépatite B sont *recommandés*, mais ils ne sont pas obligatoires pour fréquenter l'école et ne nécessitent donc pas d'exemption.

Si vous refusez la vaccination, puis que vous changez d'avis après la tenue des séances de vaccination en milieu scolaire, vos enfants pourraient également recevoir ces vaccins de leur fournisseur de soins primaires ou lors de séances de vaccination communautaires. Les vaccins contre l'hépatite B et le VPH sont gratuits jusqu'à ce qu'un élève obtienne son diplôme d'études secondaires. Pour en savoir plus sur la vaccination, consultez [halton.ca/immunize](#) ou composez le 311.

Qu'est-ce qui se produit si mon enfant est absent le jour de la deuxième dose des vaccins contre les infections par les virus du papillome humain et l'hépatite B?

Les élèves peuvent obtenir la deuxième dose des vaccins contre les infections par les virus du papillome humain et l'hépatite B sans avoir à refaire la série vaccinale. Il est recommandé que la deuxième dose soit administrée au moins six mois après la première. Cependant, un intervalle qui excède le délai recommandé ne signifie pas que l'immunité sera réduite.

Est-il sécuritaire d'obtenir plus d'un vaccin à la fois?

Oui. Ces vaccins sont offerts ensemble de façon sûre depuis de nombreuses années, de concert avec d'autres vaccins de base pour enfants. Le fait d'obtenir plus d'un vaccin à la fois veille à ce que les élèves obtiennent la meilleure protection contre des maladies graves le plus tôt possible.

Mon enfant doit-il attendre après avoir reçu un autre vaccin (par exemple COVID-19, grippe) avant de pouvoir se faire vacciner?

Les enfants peuvent recevoir ces vaccins en milieu scolaire à tout moment avant ou après avoir reçu d'autres vaccins, y compris le vaccin contre la COVID-19 et le vaccin contre la grippe.

Les vaccins contre la COVID-19 ou la grippe seront-ils offerts dans le cadre de ces séances de vaccination en milieu scolaire?

Non. Les élèves qui souhaitent recevoir un vaccin contre la COVID-19 ou la grippe [peuvent visiter halton.ca/immunize](#) pour savoir où ils peuvent le recevoir.

Pour consulter davantage de questions fréquentes et de renseignements, visitez [halton.ca/immunize](#).